

N°76-2023

ARRETE

Camion Aménagement Bancaire (Changement distributeur de billets)

Le Maire de la Commune d'AULNAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-2 et suivants, L.2125-1 et suivants;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R130-2, R130-4, L411-1;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la Signalisation Routière (partie 1 à 7) ainsi que les textes subséquents la modifiant ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment son article R48-1 ;

Vu la demande de l'entreprise BOVIS AUVERGNE, 27, Route du Cendre – ZI Les Arcilloux, 63800 COURNON D'Auvergne de mettre en place des conditions de circulation particulières pour un aménagement bancaire 6, Rue du Commerce sur le territoire de la commune d'AULNAT ;

Considérant qu'il appartient à Madame le Maire de la commune d'AULNAT de régler la circulation et le stationnement des véhicules durant ces travaux,

ARRETE

6, Rue du Commerce

Le 19 Octobre 2023 de 9h à 17h

Article 1 :

Le camion hayon sera stationné au droit du 6, Rue du Commerce sur une longueur de 7,66 mètres et une largeur de 2,4 mètres, une signalisation adéquate sera mise en place pour matérialiser l'emprise du véhicule notamment la partie sur chaussée.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit au droit du camion sur la totalité de l'emprise publique. L'accès véhicule devra toujours être priorisé pour les véhicules de secours.

Article 3 :

Le stationnement du camion hayon devra respecter la qualité de support existant sur le domaine public (bordures, enrobé de trottoirs et chaussées) et des mesures de protection seront prises lors de la pose et dépose de celui-ci pour éviter des manoeuvres.

Article 4 :

Une signalisation réglementaire sera installée par l'entreprise, 72 heures avant minimum, afin de réserver l'emplacement.

Article 5 :

Les cheminements des piétons seront réglementés dans l'emprise du chantier des panneaux indiqueront la continuité de ceux-ci,

Article 6 :

L'entreprise BOVIS AUVERGNE mettra en place la signalisation homologuée nécessaire à la sécurité du chantier et des usagers du Domaine Public, elle tiendra compte dans son plan de signalisation de l'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune d'Aulnat de 23H00 à 4H30 en semaine (choix type de panneaux de signalisation).

Article 7 :

L'entreprise BOVIS AUVERGNE est responsable de la conservation en bon état de la chaussée et de ses dépendances, toutes dégradations consécutives au déroulement du chantier seront mises à sa charge, sur constat effectué par un représentant de la commune d'AULNAT ou de Clermont Auvergne Métropole Pôle Limagne.

Article 8 :

Les **véhicules en infraction** seront verbalisés selon les lois et règlements en vigueur.

Article 9 :

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative (R421-1 et suivants), le Tribunal de Clermont Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication ou de sa notification.

Article 10 :

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'AULNAT

Article 11 :

Madame le Maire de la commune d'AULNAT,
Monsieur le Chef de la Circonscription de la Sécurité Publique de Gerzat,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale d'AULNAT,
Monsieur le Responsable du Service Technique de la commune d'Aulnat,
Monsieur le Responsable du Pôle de proximité Limagne de Clermont Auvergne Métropole,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AULNAT, le 03 Octobre 2023

Le Maire,

Christine MANDON





DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

A nous retourner au plus tard 15 jours avant la date de l'occupation

Madame le Maire d'AULNAT,

Je soussigné(e)

Nom et Prénom : **FEYSSAGUET Audrey**

Qualité : Gérant Propriétaire/locataire Représentant d'association

Nom de l'association /Société* : **BOVIS AUVERGNE**

Adresse: **27 Route du Cendre**

Numéro de siret* : **521 130 963 00015**

(* Pour les associations ou les entreprises)

Téléphone : **04/73./26./16./16./** Adresse mail : **afeyssaguet@bovis.fr**

J'ai l'honneur de solliciter, l'autorisation d'effectuer, d'installer ou d'entreposer :

	Un déménagement	Un échafaudage	Une Benne
x	Un véhicule	Un dépôt de matériel	Une clôture de chantier
	Une terrasse	Un étal	Une pancarte
	Un vide-greniers/dressing	Un cirque	Une fête de quartier/voisins

Autre (préciser) :

Emplacement (préciser l'adresse exacte et les éléments de localisation) : **CF PHOTO JOINTE**

LA BANQUE POSTALE - 6 Rue du Commerce - 63510 AULNAT

x	Sur trottoir	Sur chaussée	Sur trottoir et chaussée
---	--------------	--------------	--------------------------

ATTENTION : En cas d'occupation de la voirie, une demande devra aussi être adressée à Clermont Auvergne métropole : <https://www.clermontmetropole.eu/fr/habiter-se-deplacer/voirie-et-espace-public/autorisation-doccupation-et-permissions-de-voirie/>

Dimensions : **7.66**.....m de longueur et **2.4**.....m de largeur soit **18.38**.....m²

Pour la période :

du **19/10/23** à **9** h **00**
au **19/10/23** à **17** h **00**

Merci de tourner la page →

Mairie d'AULNAT – Puy-de-Dôme – 63510 Aulnat – Tél : 04 73 60 11 11 – Fax : 04 73 60 11 19 – contact@ville-aulnat.fr

Tout document émanant ou traité par la mairie d'Aulnat fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la mairie d'Aulnat pour l'accomplissement de ses missions. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Pièces à fournir obligatoirement

- Lettre adressée au Maire pour demander l'occupation du domaine public communal détaillant l'installation prévue; (tables, chaises, tentes, chapiteaux, bennes, échafaudages, ...)
- Copie de l'assurance en responsabilité civile ;
- Plan d'implantation ;
- Pour les entreprises/société : photocopie de l'inscription au registre du commerce (Kbis) datant de moins de 3 mois.

AVERTISSEMENT

Tout dossier incomplet (absence de documents, photographies ou plan) ou inexact sera considéré comme non recevable

Ce document constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations sont personnelles, précaires et révocables.

Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits y afférant.

Il est à la charge du titulaire de prendre connaissance et de respecter les règles d'occupation du domaine public.

En signant cette demande, je :

- M'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder,
- M'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément aux décisions du conseil municipal,
- Certifie exacts les renseignements qui précèdent et déclare prendre l'engagement de respecter le règlement fixé par l'autorisation,
- M'engage à n'installer aucun mobilier sur le domaine public avant notification de l'arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public.
- M'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.
- M'engage à faire les demandes complémentaires nécessaires dans les délais (déclaration de débit de boisson, ...)

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fait COURNON D'AUVERGNE.....

Le 02/10/23.....

Signature

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier complet : .../.../20.....

Visa du maire :

Accordée Refusée Demande de précision

Observations :



Nota :

- Ce document ne se substitue en aucun cas à la demande de permis de construire / déclaration préalable avant travaux.
- L'autorisation d'occupation du domaine public ne devient valable et exécutoire qu'après obtention d'un arrêté du maire.
- En cas d'annulation ou de retard dans le démarrage des travaux/ la festivité / l'évènement nécessitant la présente demande d'occupation, le pétitionnaire est tenu d'en informer la ville d'Aulnat.

Mairie d'AULNAT – Puy-de-Dôme – 63510 Aulnat – Tél : 04 73 60 11 11 – Fax : 04 73 60 11 19 – contact@ville-aulnat.fr

Tout document émanant ou traité par la mairie d'Aulnat fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la mairie d'Aulnat pour l'accomplissement de ses missions. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Mairie de AULNAT
Service voirie / stationnement

Cournon, le 02/10/23

Objet : demande d'autorisation de stationnement

Type de travaux : **Aménagement bancaire (changement distributeur de billets)**

Nos ref : Client : 24535 LBP

Madame, Monsieur,

Merci de nous établir une autorisation de stationnement pour la réalisation de nos travaux selon les éléments suivants :

- Stationner Barrer la rue
 Sans couper En coupant la circulation

Date : du 19/10/23 matin

De : 09h00 à 17h00

Adresse : LA BANQUE POSTALE
6 Rue du Commerce
63510 AULNAT

Longueur : places m **CF PHOTO**
Emplacement : devant en face devant et en face

Dans l'attente de votre accord, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sincères salutations.





Stationnement Cation